



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**ATELIER DU TIDM POUR CONSEILLERS JURIDIQUES
(PARRAINÉ PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE)**

Le 7 septembre 2025, M. le juge Tomas Heidar, Président du Tribunal, a ouvert le quatrième atelier du TIDM pour conseillers juridiques (parrainé par la République de Corée) et a accueilli au Tribunal des participants des pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo et Tunisie.



Cet atelier, qui a été conçu à l'intention de conseillers juridiques d'États africains, est le quatrième de la série des ateliers du TIDM pour conseillers juridiques et s'inscrit dans les programmes de renforcement des capacités du Tribunal visant à promouvoir et diffuser les connaissances sur la Convention des Nations Unies sur le

droit de la mer et notamment sur les procédures de règlement des différends prévues à sa partie XV.

Dans son allocution d'ouverture, le Président Heidar a rappelé l'objectif de la série d'ateliers, qui est d'accroître les capacités de règlement des différends, en particulier des pays en développement, en mettant des fonctionnaires gouvernementaux haut placés chargés du droit international de la mer directement aux prises avec le droit, les procédures et pratiques du Tribunal et les questions essentielles liées au droit de la mer. Il a exprimé sa gratitude à la République de Corée pour l'appui que celle-ci continue d'apporter par son parrainage à la série d'ateliers.

M. Hwang Jun-shik, Directeur général du Service des affaires juridiques internationales du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a confirmé le soutien de la République de Corée aux travaux judiciaires du Tribunal et à ses programmes de renforcement des capacités, notant que l'atelier devrait « être une occasion inestimable d'approfondir notre compréhension mutuelle et d'examiner des solutions pratiques face aux défis maritimes posés en ces temps d'incertitude et d'instabilité sans précédent ».

Le quatrième atelier se tient du 7 au 12 septembre 2025. Son programme comprend des exposés sur le mécanisme de règlement des différends prévu à la partie XV de la Convention et la compétence du Tribunal, la délimitation maritime et la jurisprudence du Tribunal à cet égard, le rôle de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins en ce qui concerne les activités menées dans la Zone, la contribution du Tribunal au développement du droit de la mer, les diverses procédures relatives aux avis consultatifs, les demandes en prescription de mesures conservatoires, les demandes de prompt mainlevée de l'immobilisation de navires et de prompt libération de leurs équipages, et la manière dont les instances sont introduites et conduites devant le Tribunal. D'autres sessions sont consacrées au règlement des différends devant le Tribunal, à la protection du milieu marin, à l'Union africaine et au droit de la mer, à la délimitation des frontières maritimes, au droit international de la pêche, à l'élévation du niveau de la mer et au droit de la mer, aux développements contemporains dans la Zone et aux travaux de l'Autorité internationale des fonds marins, à l'Accord BBNJ et aux travaux de l'Organisation maritime internationale. Des présentations seront faites par le Président Heidar, la Vice-Présidente Chadha, les juges Jesus, Bouguetaia, Kamga, Joyini, Rhee et Kamara, ainsi que par la Greffière, Mme Hinrichs Oyarce. Des conférenciers extérieurs – M. Paik, ancien juge au TIDM, les professeurs Miron, Mbengue, Harrison et Oral, de même que l'Ambassadrice Negm, M. Fietta et Mmes Salpin, Durney et Lost-Siemińska – feront également des présentations au cours de l'atelier.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org